

Renforcement de la féminisation et écriture inclusive : étude sur un corpus de presse et de textes politiques

Reinforcing feminisation and inclusive writing: a study on a corpus of press and political texts

Anne Catherine Simon

Institut Langage & Communication / UCLouvain

Clémence Vanhal

Faculté philosophie, arts et lettres / UCLouvain

Résumé

La féminisation de la langue française est passée par plusieurs étapes, depuis la création et la diffusion de formes féminines jusqu'à l'attention portée au masculin à valeur générique ou aux référents dont le genre est indéterminé. Dans cette étude portant sur un corpus de textes de presse et de partis politiques publiés en Belgique francophone, nous analysons l'usage de huit techniques d'écriture dite inclusive : noms féminins, doublets complets, doublets abrégés, noms collectifs, nom épécènes, noms non variables en genre, masculin à valeur générique et formulations passives. Nos résultats montrent d'abord que le nombre de femmes (vs hommes) évoqués dans les textes varient considérablement selon les sources. Ils permettent ensuite de dresser un tableau contrasté des techniques les plus utilisées en fonction du positionnement politique des sources.

Mots-clés : féminisation, écriture inclusive, neutralisation du genre,

Abstract

The feminisation of the French language has gone through several stages, from the creation and dissemination of feminine forms to the attention paid to the masculine with generic value or to referents whose gender is indeterminate. In this study of a corpus of press and political party texts published in French-speaking Belgium, we analyse the use of eight so-called inclusive writing techniques: feminine nouns, full doublets, abbreviated doublets, collective nouns, epicene nouns, gender-neutral nouns, generic masculine and passive formulations. Our results show first that the number of women (vs. men) mentioned in the texts varies considerably according to the sources. They then allow us to draw a contrasting picture of the most used techniques according to the political positioning of the sources.

Keywords: feminisation, inclusive writing, gender neutralisation.

1. LA FÉMINISATION EN FRANÇAIS AU 20^E SIÈCLE

Depuis une quarantaine d'années, un mouvement de féminisation des noms désignant les femmes s'est développé en francophonie. Dans les années 1970-80, l'objectif affiché visait à visibiliser les femmes occupant des professions ou des fonctions jusque-là réservées aux hommes,

Version SOUMISE de l'article suivant: **Simon, Anne Catherine, et Clémence Vanhal.**1« **Renforcement de la féminisation et écriture inclusive : étude sur un corpus de presse et de textes politiques** », *Langue française*, vol. 215, no. 3, 2022, pp. 81-102.

Cette version n'est pas exactement similaire à la version définitive.

La version publiée est disponible ici: <https://www.cairn.info/revue-langue-francaise-2022-3-page-81.htm>

en proposant de « combler les lacunes du vocabulaire en matière de noms de métiers, de titres et de fonctions au féminin » (Arbour, de Nayves & Royer 2014: 35). Au tournant des années 2010-20, est apparue une volonté plus large de communiquer de manière non discriminante quant au genre, incluant une réflexion sur les formes permettant de référer aux groupes mixtes (composés de femmes et d'hommes) ou aux personnes non binaires (qui ne se reconnaissent ni dans le genre masculin, ni dans le genre féminin).

Le Québec a été pionnier en matière de féminisation avec la publication d'un premier avis par l'Office québécois de la langue française en 1979 dans la *Gazette officielle du Québec* et la parution régulière d'avis et de guides à partir de cette date. En France, la circulaire parue au *Journal Officiel* du 11 mars 1986 fournit les premières recommandations de féminisation et se voit réactivée par une circulaire le 11 mars 1998 accompagnée du guide *Femme, j'écris ton nom...* (Becquer et al. 1999). En Belgique francophone, le premier décret relatif à la « féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre » est voté en 1993 et appliqué au moyen du guide *Mettre au féminin* (Moreau & Dister) publié la même année par le Conseil supérieur de la langue française. Au décret belge de 1993 se substitue par un nouveau décret en 2021 « relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles », qui intègre la question de la dénomination des groupes mixtes (composés de femmes et d'hommes). En Suisse romande, l'année 2000 voit la publication du *Guide de formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs* de la Confédération (Chancellerie fédérale).

Les guides de rédaction inclusive/non sexiste sont devenus extrêmement nombreux : Elmiger (2021a) en recense 1726 portant sur plus de 40 langues. Ces guides traduisent des interventions politiques sur la langue qui sont plus ou moins bien accueillies dans les opinions publiques des pays francophones. Certaines techniques rédactionnelles, comme l'utilisation de doublets abrégés à l'aide d'un point médian (à laquelle l'écriture inclusive se trouve souvent réduite) ou la valeur générique du masculin, ont engendré de vives polémiques (Benzitoun, Simon & Gyax 2021), en particulier en France où le rapport institutionnel à la langue française est plus conservateur (Paveau & Rosier 2008). L'objectif de cette contribution est d'analyser la manière dont les recommandations visant à ne pas discriminer les femmes ou à mieux les visibiliser dans la communication ont été passées dans les usages écrits. Les décrets et recommandations visant prioritairement les domaines formels de la communication, le corpus que nous avons constitué rassemble des textes de presse et de partis politiques publiés en 2021 en Belgique francophone.

2. ASPECTS LEXICAUX, SYNTAXIQUES, SÉMANTIQUES ET TEXTUELS DU LANGAGE NON DISCRIMINATOIRE QUANT AU GENRE

La féminisation linguistique comprend un volet lexical, qui implique la création et la diffusion de formes féminines pour nommer des femmes ou des groupes de femmes et la variation existant entre formes concurrentes (*le substitut, la substitut, la substitutive*). Le volet syntaxique concerne l'utilisation de ces formes dans les textes et les modifications éventuelles des règles d'accord en genre. Le volet sémantique concerne la correspondance entre les formes utilisées et leur sens, en particulier la manière dont le masculin à valeur générique est interprété (*les députés* utilisé pour désigner 'des députés tant hommes que femmes'). Enfin, au plan textuel, la réflexion touche l'économie générale des textes rédigés de manière non sexiste et les effets interprétatifs liés aux différentes techniques disponibles (visibilisation, neutralisation ou risque d'invisibilisation du genre de référents).

2.1. Aspects lexicaux : variation entre les formes féminines disponibles

La première vague du mouvement de féminisation s'est employée à rendre disponible des formes féminines permettant de nommer les femmes exerçant des fonctions jusque-là réservées principalement aux hommes. Pour une majorité de formes nominales, les règles morphologiques de formation du féminin s'appliquent de manière régulière (ex. *chirurgienne, officière, rectrice*). Pour certains noms masculins en *-eur* dépourvus d'équivalents féminins, l'Office québécois de la langue française s'est montré précurseur en créant des formes permettant de combler ces lacunes lexicales

(ex. *auteure, ingénieure, professeure*). Ces innovations n'ont pas toujours été bien reçues (Dister 2017, §61), en particulier par l'Académie française qui a argué qu'elles ne respectaient pas les paradigmes des noms en *-eur/-euse* (*employeur, employeuse*) ou en *-teur/-trice* (*facteur, factrice*). Plus récemment, à l'instigation de travaux en histoire ou ne littérature¹, des formes féminines anciennement attestées ont été revitalisées : un exemple emblématique est représenté par le nom *autrice*, utilisé aujourd'hui en concurrence avec le néologisme *auteure* (Evain 2008; Viennot 2017).

Les études scientifiques analysent tantôt la présence de ces formes dans les ouvrages de référence, tantôt leur emploi dans les textes. Dans les deux cas, ces études se fondent sur des listes de formes établies a priori et vérifient comment ces formes sont traitées (par les dictionnaire) ou employées (dans des corpus écrits et parlés).

S'intéressant aux termes d'adresse utilisés lors des débats enregistrés et transcrits entre 1982 et 2017 à l'Assemblée nationale (France), Burnett & Bonami (2019) constatent que le terme d'adresse féminisé *Madame la ministre*, plutôt que *Madame le ministre*, devient largement majoritaire à partir de 1998 suite à la circulaire du Premier ministre Lionel Jospin rappelant l'obligation d'appliquer la circulaire de 1986. Les taux d'emploi de la forme féminine varient en fonction du nom de fonction : 74% de formes féminines pour le terme *député/députée*, 70% pour *président/présidente*, 52% pour *le/la Secrétaire d'État*, 44% pour *le/la ministre*, 20% pour *le/la Garde des Sceaux* et seulement 3% pour *rapporteur/rapporteuse*. Cette variation s'explique tantôt par le prestige de la fonction (plus une fonction est prestigieuse, plus on observe de réticence à la féminiser), tantôt par la morphologie (le féminin de certains noms en *-eur* pose problème dans l'usage). Ces observations sont confirmées par une étude portant sur la presse française entre 1988 et 2001 (Fujimura 2005) : 7000 occurrences de noms de métiers et de titres désignant des référents féminins ont été extraites d'un corpus de plus de 57 millions de mots. L'utilisation du genre grammatical féminin pour désigner des fonctions exercées par des femmes subit un changement brusque en 1998 : « dans tous les périodiques, *ministre* au féminin, qui n'existait guère avant 1998, est tout d'un coup apparu cette année-là en nombre et est désormais en usage » (2005, 39) et cette observation vaut également pour *députée*. Le changement ne s'est pas produit au même rythme pour les termes, dont certains se féminisent très peu après 1998 et restent utilisés dans la forme masculine et/ou avec un déterminant masculin (pour les termes épiciques) : *auteur, écrivain, maire, professeur, médecin, ministre, juge et secrétaire*. L'autrice analyse les facteurs sémantiques (désignation d'un individu ou d'une fonction), lexicaux (types de suffixes) et sociolinguistique (types de métiers) qui expliquent ces divergences. En Belgique francophone, sur un corpus d'articles de presse (2001), Dister (2004) analyse quelque 330 occurrences correspondant à 19 noms de métiers. Elle observe une grande variabilité dans les manières de nommer les femmes exerçant certaines fonctions : la féminisation est majoritaire pour des fonctions comme *échevine, députée* ou *pharmacienne*, mais peine à s'imposer pour *docteur* ou *procureur*, où les noms masculins sans déterminant ou précédés de déterminants masculins sont plus fréquents. Arbour et al. (2014) comparent les variantes féminines marquées (avec marque morphologique du féminin, ce qui exclut des formes comme *une docteur*) utilisée au Québec et en Europe dans un corpus de presse écrite et audiovisuelle entre 1980 et 2016. Dans cette étude, 48 formes correspondant à 241 variantes sont analysées, afin de mesurer leur implantation dans les ouvrages de référence et dans les usages, en lien avec les recommandations de l'Office québécois de la langue française. Les résultats montrent que la féminisation est mieux acceptée et plus répandue dans l'usage au Québec qu'en Europe et que les dictionnaires québécois (en particulier *Usito*) sont plus ouverts aux formes féminisées (2014, 42). Parmi les variantes non acceptées par l'Office, les variantes en *-eure* (*metteure en scène, entraîneure, régisseure*) sont utilisées très largement dans le corpus canadien, alors qu'en Europe on trouve davantage de formes en *-euse* (*censeuse*) et de formes composées avec le nom *femme* (*femme chauffeur*)². Au Québec, le suffixe *-euse* est plus rejeté, car il est senti comme stylistiquement péjoratif (2014, 46). À ce titre,

¹ La Société internationale pour l'étude des femmes de l'ancien régime a recensé des formes féminines anciennement attestées et parfois sorties de l'usage. <http://siefar.org/la-guerre-des-mots/les-mots-de-a-a-z/>

² Sur l'ordre des mots dans les composés de type '*femme* + noms d'humains', on consultera Fujimura (2018).

on peut noter qu'en Belgique, dans la ligne du nouveau *Décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles* (2021), le Conseil de la langue et des politiques linguistiques (2022) s'est prononcé en faveur de formes qui rendent visibles ou audibles les formes féminines (*autrice* plutôt qu'*auteure*, *gouverneuse* plutôt que *gouverneure*).

Ces études empiriques permettent de constater qu'en vingt ans un changement radical s'est opéré en francophonie : les formes féminines se sont largement implantées et ces nouveaux usages ont entraîné une variation importante liée à la création de nouvelles formes et à la concurrence entre plusieurs formes.

2.2. Aspects syntaxiques: règles d'accord

Au plan syntaxique, l'insertion de formes féminines dans les textes a des implications sur des phénomènes de coordination (*60.000 défenseuses et défenseurs*), d'accord des déterminants, des adjectifs et des participes passés (*Les personnes en grève de la faim sont des travailleuses et travailleurs non reconnus, de talentueux acteurs et talentueuses actrices*) et de reprise du déterminant (*aux Européennes et Européens*). Dès les années 1980, l'Office québécois de la langue française met à disposition des avis (1981, 1986) sur ces questions, qui sont suivis par les guides publiés par les instances officielles belges (Moreau & Dister 1993) et françaises (Becquer et al. 1999). Dans ces guides, il est généralement recommandé, lorsqu'on utilise des doublets, de répéter les déterminants, d'accorder les adjectifs au masculin et d'utiliser des pronoms masculins pour effectuer des reprises.

1. Les étudiants et les étudiantes diplômés cette année sont invités à s'inscrire avant le 24 octobre. Ils pourront ainsi bénéficier d'une attestation. (Moreau & Dister 2014, 3^e éd., 27)

La recommandation d'accorder au masculin est basée sur la règle de grammaire selon laquelle le genre masculin peut avoir une valeur indifférenciée :

Si les donneurs [d'accord] ne sont pas du même genre, le receveur [d'accord] se met au genre indifférencié, c'est-à-dire le masculin : *Avec une gaieté et un accent GASCONS* (STENDHAL, *Rouge*, II, 15). [...] *Lucien et Françoise se sont APERÇUS en même temps de leur erreur.* (*Bon Usage*, 2016, § 442)

Approfondissant la réflexion sur cette valeur indifférenciée du genre grammatical masculin, van Raemdonck (2019) propose de considérer le système des genres grammaticaux comme un système non pas binaire, mais ternaire : non marqué, masculin, féminin.

La forme appelée masculin correspond à la forme non marquée à laquelle serait ajouté – Ø, c'est-à-dire ce qui reste de l'évolution phonétique de la forme de la désinence latine, soit aucune marque spécifique et donc rien, zéro. La forme appelée féminin correspond à la forme non marquée à laquelle serait ajouté *-e*. (van Raemdonck 2019, 85).

Selon cet auteur, la prise en compte de la forme non marquée permet de résoudre deux phénomènes linguistiques perçus comme potentiellement discriminants pour les femmes, surtout lorsqu'on projette les catégories grammaticales masculin et féminin sur les rapports hommes femmes. D'une part, les cas d'invariabilité liés à des règles grammaticales peuvent se formuler en disant que la forme est 'non marquée en genre', et non pas 'accordée au masculin' (i.e. le masculin ne l'emporte pas sur le féminin). D'autre part, les noms féminins se forment à partir du genre non marqué, qui fonctionne comme un radical, et non pas à partir du genre masculin (i.e. le féminin n'est pas dérivé du masculin).

À côté de la règle générale d'accord au masculin, les grammaires indiquent que l'accord se fait, plus rarement, avec le donneur d'accord le plus proche.

Selon une tendance spontanée très ancienne, on trouve assez souvent des accords avec le donneur [d'accord] le plus proche [...]. Le plus souvent, sing. au lieu de plur. [...]. Plus rarement, [...] fém. au lieu du masc. [...] : *Dans un désespoir et une agitation* PAREILLE (PROUST, *Albertine disparue*, t. I, p. 37) (*Bon Usage*, 2016, § 443)

Cette règle est aussi connue sous la dénomination d'accord de proximité (Viennot 2017). Les études sur corpus de français contemporain visant à mesurer la fréquence de ce type d'accord sont peu nombreuses. S'intéressant à l'accord des déterminants devant des noms coordonnés (*certaines interactions et comportements des molécules*), Abeillé, An & Shiraïshi (2018) montrent que, pour l'accord en genre, l'accord de proximité s'applique entre le déterminant et le premier nom coordonné. Ces résultats issus de données de corpus sont confirmés par une expérience de jugement d'acceptabilité portant sur l'accord en genre de *certain/certaines*, avec un effet intéressant que le caractère humain du nom défavorise l'accord de proximité. Si cet accord en genre avec le donneur le plus proche est mentionné comme rare dans des grammaires comme le *Bon Usage*, il n'est généralement pas recommandé par les guides émanant des instances officielles, qui préfèrent suggérer aux rédacteurs et rédactrices d'accorder au masculin tout en rapprochant le nom masculin de l'élément accordé, afin de conserver une proximité entre éléments au même genre³. Cette tendance à adapter l'ordre des mots afin de maintenir un accord au masculin avec le nom masculin le plus proche est également observée dans l'étude de Abeillé et al. (2018, 22).

2.3. Aspects sémantiques : emploi du masculin à valeur générique

Si l'on quitte les questions d'accord pour se tourner vers la désignation des personnes et l'interprétation de cet acte de référence, la notion de genre indifférencié ou non marqué associée au masculin se traduit par la notion de valeur générique du masculin. En effet, le genre grammatical masculin peut correspondre à deux valeurs sémantiques (Michel 2016) : une valeur spécifique, par laquelle il désigne une personne (ou un être vivant) de sexe masculin ; une valeur générique, par laquelle il peut désigner une ou des personnes de sexe féminin (ex. 2), un groupe mixte composé de femmes et d'hommes (ex. 3) ou des personnes dont le sexe n'est pas spécifié (ex. 4).

2. Madame le Ministre.
3. Tous les hommes sont mortels⁴. Cette ville compte vingt mille habitants. (*Lettre au Président de la République*, 8 janvier 1998, Académie française ; cité par Becquer et al. 1999, 37)
4. Le ministre de la Culture a dans ses attributions... (Becquer et al. 1999, 38)

La plupart des guides émanant des instances officielles recommandent l'emploi générique du masculin lorsqu'on désigne un référent de manière non spécifique et recommandent de ne pas l'utiliser lorsqu'on désigne une personne spécifique de sexe féminin (Becquer et al. 1999, 39).

5. Dans cet hôpital, les fonctions de chirurgien (générique) sont occupées par une chirurgienne (spécifique).

Au plan de la langue, cette valeur générique se traduit par le fait que « le masculin permet de dénommer [des personnes] indifféremment au sexe » (Michel 2016, 133). Au plan des usages et de leur interprétation, cette valeur générique du genre masculin fait débat (Elmiger 2021b) et plusieurs études psycholinguistiques ont montré que l'emploi du masculin à valeur générique pour référer à des personnes entraîne un biais interprétatif qui favorise une représentation mentale de personnes de sexe masculin : « le générique masculin active des représentations plus masculines que féminines » (Brauer & Landry 2008 : 246 ; voir aussi Gygax, Gabriel, Lévy, Pool, Grivel & Pedrazzini 2012) Cet effet de biais est robuste puisque le genre grammatical a un effet prédominant sur le caractère stéréotypé des noms de profession : « when a grammatical mark of gender is provided, the representation of gender is based on that mark of gender, on not on stereotype information » (Gygax, Gabriel, Sarrasin, Oakhill & Garnham 2008 : 480).

Selon le point de vue des grammairiens, la valeur générique du masculin serait une manière de neutraliser le genre des personnes qu'on désigne, puisque le masculin permet selon la grammaire de référer indifféremment au genre. Selon le point de vue des psycholinguistes, la valeur générique du masculin tend à invisibiliser les femmes, puisqu'elle génère un biais vers des représentations

³ Voir l'article « L'accord de l'adjectif se rapportant à un doublet » dans la Banque de dépannage linguistique : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3997 [article consulté le 11 avril 2022].

⁴ Voir l'étude de Schnedecker (2018) sur l'emploi du nom *homme* comme nom général.

mentales plus masculines. Dans la dernière section de cet état de l'art, nous passons en revue les différentes techniques relevant de la communication inclusive afin d'établir leurs possibles effets interprétatifs dans les textes.

2.4. Aspects textuels : éventail des techniques de rédaction inclusive

Les guides de rédaction non discriminatoire quant au genre présentent un éventail plus ou moins large de procédés à utiliser (ou à éviter) afin de désigner les identités de genre de manière plus équitable (Elmiger 2021a, 10). L'enjeu est de permettre la production de textes qui soient à la fois lisibles, équitables et cohérents. S'il est devenu habituel de désigner les femmes en utilisant des noms féminins (section 2.1), il est plus complexe de désigner des groupes mixtes (composés de femmes et d'homme) ou des personnes dont le genre n'est pas connu ou déterminé⁵. Les différentes techniques recensées produisent différents effets, allant de la visibilisation des femmes au risque de leur invisibilisation, en passant par la neutralisation des genres.

- Les formulations doubles, ou doublets complets (*les élues et les élus*), permettent de visibiliser les femmes et les hommes.
- Les doublets abrégés, à l'aide d'un point médian (*les élu·e·s* ou *les élu·es*) ou d'un autre signe de ponctuation (tiret, barre oblique, parenthèse), permettent également de visibiliser les deux genres, peut-être de manière moins explicite. L'utilisation de doublets abrégés a cristallisé l'opposition à l'écriture inclusive et le point médian est devenu le symbole de ce rejet (Benzitoun, Simon & Gyax 2020). Il n'existe cependant pas à ce jour d'étude scientifique démontrant que son usage rendrait un texte lourd ou illisible⁶. Dans ce contexte, on peut penser que le point médian a acquis une forme de valeur idéologique, un emblème à utiliser lorsqu'on milite en faveur de l'écriture inclusive et un symbole à abattre si l'on s'y oppose. Notons que les doublets abrégés peuvent, lorsqu'ils sont graphiquement soudés, donner lieu à des formes lexicales nouvelles (*les auteurices*) dont l'effet (visibilisation ou neutralisation du genre) serait à étudier.
- Les noms (ou pronoms) épiciènes, dont la forme est identique au masculin et au féminin (*les psychologues, l'artiste, quiconque*), permettent de neutraliser la référence au genre. On évoque rarement le fait que, lorsqu'il est précédé d'un déterminant marqué en genre (*la psychologue*), le nom épiciène devient grammaticalement genré et fonctionne comme un nom féminin (ou masculin avec un déterminant de genre masculin).
- Les noms d'humains collectifs (Lecolle 2016, 8) comme *un panel citoyen, les autorités publiques*, permettent également de neutraliser le genre lorsqu'on désigne des groupes de personnes.
- La neutralisation du genre est également atteinte lorsqu'on utilise un nom non variable en genre⁷ (*une victime, des parents, un cas-contact*) pour désigner une personne.
- Le recours au masculin générique pour désigner un groupe mixte (*ces futurs médecins, 5.000 visiteurs*) peut être perçu soit comme une technique de neutralisation du genre

⁵ La désignation des personnes non binaires, qui ne s'identifient ni comme *il* ni comme *elle*, est également un enjeu de l'écriture inclusive (cf. les néologismes *iel* ou *toustes*).

⁶ L'étude de Gyax & Gesto (2007) a cherché à vérifier si l'utilisation de doublets complets ou abrégés (à l'aide de tirets) occasionnait une gêne à la lecture. À l'aide de mesures de temps de lecture sur des textes portant sur des professions et rédigés de manière à contraster quatre conditions (masculin générique, féminin, doublet complet, doublet abrégé), les résultats montrent que la vitesse de lecture est ralentie avec le doublet abrégé, mais uniquement à la première occurrence de celui-ci. L'effet d'habituation à ces formes est très rapide, puisque le rythme de lecture redevient identique aux autres conditions dès la deuxième occurrence. Les détracteurs et détractrices du point médian donnent souvent en exemple des usages maladroits et marginaux, qui sont malheureux mais ne constituent pas des preuves scientifiques.

⁷ Elmiger (2021b, 4) utilise l'étiquette « formes non différenciées » pour ce cas de figure. Notons que certains noms non variables en genre le deviennent dans l'usage : *une membre active du comité de lecture, ma témoin de mariage*.

(explication grammaticale), soit comme une technique risquant d’invisibiliser les femmes (explication psycholinguistique) (voir section 2.3).

- Enfin, certaines techniques visent à éviter de mentionner les noms de personnes⁸, comme une formulation passive sans mention du complément d’agent (*1,03 million de propriétés ont été vendues*).

La lisibilité et la cohérence d’un texte rédigé de manière inclusive dépendent de la bonne utilisation et combinaison de ces techniques. À notre connaissance, il n’existe pas d’étude décrivant et analysant la manière dont ces techniques se combinent dans des textes et c’est l’objet de notre contribution.

3. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

L’objectif de cette étude est de décrire comment les personnes sont dénommées dans la presse et sur les sites des partis politiques en Belgique francophone en 2021, en lien avec les postures affichées par ces émetteurs relativement à la féminisation ou à l’inclusivité dans la communication. L’étude permet également de mesurer si les référents humains mentionnés dans ces textes sont plus souvent des hommes, des femmes ou des groupes mixtes/indéterminés quant au genre.

Dans cette section, nous présentons le corpus d’étude et nous attribuons aux sous-corpus un degré d’adhésion à l’écriture inclusive (de défavorable à favorable-militant) selon les déclarations explicites publiées à ce sujet. Nous expliquons la manière dont les expressions nominales ont été extraites, codées selon la technique employée et selon les effets interprétatifs potentiels décrits ci-dessus (visibilisation, neutralisation, invisibilisation).

Nous nous attendons à ce que l’usage de noms féminins pour désigner des femmes soit généralisé. Par contre, des divergences marquées devrait s’observer dans l’utilisation de techniques controversées comme les doublets complets ou abrégés et le masculin à valeur générique.

3.1. Corpus

Les textes du corpus ont été manuellement extraits à partir des sites web de quatre organes de presse et de trois partis politiques belges francophones en 2021. Chaque sous-corpus compte environ 6000 mots (total 47 976 mots), ce qui représente en moyenne 7,8 textes par source⁹. La position des sources à l’égard de l’écriture inclusive a été analysée à partir des mentions explicites figurant sur les sites, à partir de déclarations publiques de personnalités politiques ou par une prise de contact personnelle avec les responsables (pour les journaux *Le Soir* et *La Libre Belgique*).

- Le magazine *Axelle* se présente comme un média féministe belge destiné à un large public. L’équipe de rédaction revendique l’utilisation d’une grammaire féministe¹⁰ visant à faire connaître et à appliquer des règles alternatives, comme la typographie incluante, l’accord de proximité ou l’emploi de formes féminines parfois inusitées. Cette source est favorable à l’écriture inclusive et militante dans son application.

⁸ Elmiger (2021b) considère l’emploi de pronoms épicènes (*vous*) comme une stratégie d’évitement, alors que nous les considérons comme une stratégie de neutralisation au même titre que les noms épicènes : *Alors, aujourd’hui, profitez de cette journée internationale pour vous faire plaisir*.

⁹ Le maximum est 17 textes et le minimum 1 texte pour le sous-corpus représentant le Parti Socialiste (PS). Ce cas est particulier car, au contraire des autres sites où l’on trouve un grand nombre d’articles courts référant à des sujets d’actualité, le site du PS ne contient que des textes longs présentant l’histoire, l’idéologie ou le programme du parti. Notre choix s’est porté sur un texte publié durant la pandémie de covid et intitulé « Le monde d’après ». Ce choix entraîne des limitations sur les conclusions que l’on peut tirer à propos de cette source, le nombre d’expressions nominales référant à des personnes étant plus faible à cause du genre.

¹⁰ Article « Vers une grammaire féministe dans votre magazine » signé par la rédaction : <https://www.axellemag.be/vers-grammaire-feministe-magazine/> [publié en décembre 2016, consulté le 11 avril 2022].

- Les Grenades est un site d'information qui « dégoupille l'actualité d'un point de vue féministe¹¹ » et s'engage à offrir une réponse à la sous-représentation des femmes dans les médias. Cette posture permet de considérer Les Grenades comme favorable à l'écriture inclusive et militante dans son application.
- La RTBF (Radio-télévision belge de la Fédération Wallonie-Bruxelles) est une entreprise publique autonome diffusant un contenu multimodal (télévision, radio, web, réseaux sociaux). Les textes du corpus proviennent d'articles publiés sur le web. L'écriture inclusive divise au sein des rédactions de la RTBF¹² : même s'il n'y a pas de consignes valables pour l'ensemble des rédactions, un travail de fond a été entrepris pour sensibiliser les journalistes aux questions de genre. Nous considérons ce média comme modérément favorable à l'écriture inclusive (à cause de la diversité des positions).
- Le journal Le Soir est un quotidien généraliste se présentant comme progressiste, situé au centre de l'échiquier politique. D'un entretien avec Didier Dartois (12/11/2021), secrétaire général du journal, il ressort que la féminisation est une préoccupation du journal, à la fois dans le choix des contenus traités, dans la manière de rédiger ainsi que dans le choix des images, et dans l'effort pour parvenir à une parité de genre au sein de la rédaction. La volonté d'inclusivité dans l'écriture passe par une féminisation des noms de profession (y compris le recours à des termes comme *autrice*), la possibilité de recourir aux formulations doubles et la recommandation d'utiliser des termes épécènes ou neutres quand cela est possible. Dans le souci de rester neutre et de ne pas afficher un militantisme, le point médian n'est pas utilisé. La direction insiste cependant sur le fait qu'il est difficile de vérifier les pratiques des journalistes, car les textes ne sont plus systématiquement corrigés. Nous considérons ce média comme modérément favorable à l'écriture inclusive.
- Le journal La Libre Belgique (ou La Libre) est un quotidien généraliste qui a longtemps eu une orientation catholique et monarchiste et qui se présente aujourd'hui comme défendant l'économie de marché au service du développement social. D'un échange de courriel avec le rédacteur en chef Dorian de Meeûs (06/10/2021), il ressort que « l'écriture inclusive (avec les points médians) n'est pas tolérée, à l'exception des textes d'opinion qui évoquent ce sujet, pour la raison que la langue française et le confort de lecture sont mis à mal par ces techniques. Par contre, les journalistes sont invités à mettre en valeur des femmes dans leurs choix d'entretiens, de photos et de témoignages. Lorsque le féminin peut être utilisé, c'est une bonne chose, mais il n'y a pas de consigne imposée ». Nous considérons ce média comme modérément favorable à l'écriture inclusive.
- Le parti Ecolo, sous la législature actuelle et par la voix de Bénédicte Linard, ministre de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, a fait adopter en 2021 le décret de renforcement de la féminisation (voir section 2.1). Cette volonté permet de considérer ce parti politique comme favorable à l'écriture inclusive et militant dans son application.
- Au sein du Parti Socialiste (PS), certaines personnalités comme la ministre de l'Éducation Caroline Désir défendent le principe de l'écriture inclusive, mais toujours de manière prudente par rapport à son enseignement : « tous les moyens pour lutter contre le sexisme et les discriminations doivent être envisagés. L'écriture inclusive a un rôle à jouer dans les politiques d'égalité. Toutefois, son utilisation ne peut pas nuire à la compréhension de messages, surtout dans un contexte d'apprentissage » (article publié dans Le Soir, 20/05/2021). On peut donc considérer le PS comme plutôt favorable à l'écriture inclusive, mais non militant dans sa mise en œuvre.

¹¹ Le site Les Grenades est hébergé par le média public RTBF <https://www.rtbf.be/article/les-grenades-la-nouvelle-plateforme-feminine-de-la-rtbf-10162325> [consulté le 11 avril 2022]

¹² Article publié le 05 mars 2021 : <https://www.rtbf.be/article/pour-ou-contre-l-ecriture-inclusive-la-question-qui-divise-les-auteurs-de-nos-articles-et-posts-facebook-10711300> [consulté le 11 avril 2022]

- Le MR (mouvement réformateur) est un parti libéral de centre-droite qui, dans un article publié sur son site¹³, indique qu'il est opposé à l'écriture inclusive avec le point médian car elle complique la lecture et est un gadget superficiel. Il n'est pas non plus favorable à l'utilisation de doublets complets, rappelant que le décret de 2021 recommande cet usage lorsqu'on réfère à des groupes mixtes mais n'y contraint pas. Le MR peut donc être considéré comme la seule source défavorable à l'écriture inclusive.

Tableau 1. Présentation du corpus (nom de la source, domaine, position relativement à l'écriture inclusive, nombre de textes, nombre de mots, nombre d'occurrences d'expressions nominales codées).

Source	Domaine	Position	Nb textes	Nb mots	Nb occ.
Axelle	presse	favorable militante	4	6011	343
Les Grenades	presse	favorable militante	4	6000	372
RTBF	presse	modérément favorable	6	5995	334
Le Soir	presse	modérément favorable	7	6051	287
La Libre	presse	modérément favorable	17	6008	338
Ecolo	politique	favorable militante	14	5957	312
Parti Socialiste	politique	favorable	1	6034	117
MR	politique	défavorable	9	5920	280
Total			62	47976	2383

3.2. Extraction et codage des expressions nominales

Les expressions nominales désignant des personnes ou des collectivités humaines, au nombre total de 2383 (Tableau 1), ont été manuellement extraite des textes du corpus (ex. 6 et 7). Toutes les expressions nominales référant à des personnes ont été codés, qu'elles remplissent une fonction de référénciation ou de prédication¹⁴ et y compris celles référant à des hommes. Le Tableau 2 présente l'ensemble des techniques de dénomination définies à la section 2.4 et codées dans le corpus.

6. 20 % des **bénéficiaires** de la Grapa¹⁵ ne touchent aucune autre pension pour survivre et, parmi **elles/eux**, 75 % sont des **femmes**. [Ecolo]
7. Les **élèves** doivent être associé·es à la rédaction des règles en matière vestimentaire et c'est avec l'ensemble du **personnel éducatif** que doit être défini collectivement ce qui est permis ou non comme tenue à l'école. [Axelle]

¹³ « Oui à la féminisation des noms de métier, non à l'écriture inclusive » <https://www.mr.be/oui-a-la-feminisation-des-noms-de-metier-non-a-lecriture-inclusive/> (sans date, consulté le 4 octobre 2021).

¹⁴ Nommer des personnes constitue un acte de référence par lequel on attire l'attention des destinataires d'un texte ou d'un discours sur une ou plusieurs entités personnelles (Charolles 2002, 8). La nomination est un « acte de langage qui consiste à sélectionner en discours une forme linguistique nominale pourvue de sens (signe, expression) pour renvoyer à un référent » (Lecolle 2016, 3), ce référent pouvant être individuel ou collectif, spécifique ou générique. Les expressions nominales désignant des personnes servent aussi la fonction prédictive, lorsqu'elles attribuent une propriété à un référent (Charolles 2002, 24).

¹⁵ Grapa 'garantie de revenus aux personnes âgées'.

Tableau 2. Catégories linguistiques utilisées pour le codage des expressions nominales désignant des femmes, des hommes ou des groupes mixtes/indéterminés

Catégorie	Définition	Exemples
nom féminin	nom ou pronom féminin ; nom épïcène lorsqu'il est précédé d'un déterminant féminin ou accompagné du mot <i>femme</i>	<i>une élue, celle-ci, une psychologue, journaliste femme</i>
nom masculin	nom ou pronom masculin ; nom épïcène lorsqu'il est précédé d'un déterminant masculin et qu'il réfère à un homme ¹⁶	<i>un éducateur, un fiscaliste</i>
doublet complet	juxtaposition de noms (ou de pronoms) masculin et féminin	<i>les contributrices et contributeurs, ils/elles</i>
doublet abrégé	forme juxtaposant les suffixes masculin et le féminin, y compris des néologismes	<i>des travailleurs/euses sociaux/ales, les auteurices</i>
épïcène	nom ou pronom dont la forme est identique au masculin et au féminin et dont le genre n'est pas marqué par un déterminant	<i>chaque bénéficiaire, les artistes, les moins de vingt ans, quiconque</i>
nom non variable en genre	nom masculin ou féminin permettant de désigner une personne des deux sexes	<i>leur parent détenu, six personnes sur dix, des victimes</i>
nom collectif	nom désignant un rassemblement d'individus ¹⁷	<i>la population allemande, la direction, le parlement</i>
masculin générique	nom ou pronom masculin utilisé pour désigner une ou plusieurs personnes de genre indéterminé ou un groupe mixte	<i>les élus, les professeurs, un psychologue</i>
formulation passive	formulation passive sans complément d'agent référant à des personnes	<i>1,03 million de propriétés ont été vendues</i>

La formulation passive représente deux occurrences dans le corpus.

L'utilisation du masculin générique (genre grammatical masculin pour désigner une femme, un groupe mixte ou une personne de genre indéterminé) n'est pas toujours facile à distinguer de l'utilisation du masculin spécifique (genre grammatical masculin pour désigner un homme). Notons que notre corpus contient un seul exemple de masculin générique pour désigner une fonction occupée par une femme et que ce cas peut s'expliquer par le fait qu'on réfère à une série de personnes ayant occupé cette fonction :

8. Marie-Thérèse Fassin est **le cinquième médiateur** nommé auprès de la Stib par le gouvernement de la Région bruxelloise. [La Libre]

Dans certains exemples, un nom masculin est interprété comme référant à un homme, sans que l'on puisse vérifier cette information. Cette interprétation est favorisée par l'usage quasi-exclusif du féminin lorsqu'on désigne une femme occupant une fonction :

9. **L'un** [des suspects] a été placé au centre fédéral fermé pour jeunes d'Everberg le mois dernier, mais **le juge** de la jeunesse a décidé

¹⁶ Les noms masculins singulier qui réfèrent à une personne de genre féminin ou indéterminé ou les noms masculins pluriels qui réfèrent à un groupe indéterminé ou mixte sont codés sous la rubrique « masculin générique ».

¹⁷ Certains termes sont utilisés comme des noms d'humains collectifs et sont codés comme tels même s'ils ne sont pas intrinsèquement des noms d'humains : *La Wallonie l'a bien compris et ne compte pas rater cette opportunité*. La restriction de sélection sémantique du verbe est utilisée comme critère. À l'inverse, lorsqu'un nom comme *le parlement* est utilisé pour désigner un lieu ou un bâtiment, et non un groupe de personnes, il n'est pas codé comme nom collectif.

mercredi qu'il serait transféré vers le centre fermé de Ruisselede. [...] Comme décidé lundi, **un autre suspect**, âgé de 14 ans, est maintenu dans l'institution judiciaire pour mineurs de Wingene. [La Libre]

Les cas codés comme masculins à valeur générique sont ceux où, dans le contexte, la forme semble référer à un groupe mixte ou de genre indéterminé (au pluriel, ex. 10) ou à un individu dont le genre n'est pas déterminé (au singulier, ex. 11). Le nombre d'occurrences de masculin à valeur générique s'élève à 479, dont 384 employées au pluriel :

10. Une analyse juridique indépendante, co-signée par **30 experts** en droit international et sinologie, a aussi conclu à l'existence d'un génocide. [Ecolo ; groupe mixte]
11. S'agissant des fêtes foraines, à l'intérieur de chaque attraction, **le forain** veille à ce que la distance sociale en vigueur soit respectée entre les visiteurs ou les groupes autorisés. [MR ; genre indéterminé]

Les autres catégories n'ont pas posé de problème particulier lors du codage.

4. RÉSULTATS ET ANALYSE

4.1. Fréquence des référents par sexe

La première question de recherche vise à vérifier comment les femmes sont représentées dans les différentes sources. En moyenne, les expressions nominales dans le corpus réfèrent à des femmes dans 24% des cas, à des hommes dans 12% des cas et à des groupes mixtes/indéterminés dans 64% des cas. Cette moyenne n'est cependant pas représentative et des divergences importantes s'observent en cohérence avec la position des sources. Le magazine Axelle et le site Les Grenades expriment la volonté de lutter contre la sous-représentation des femmes dans les médias, tandis que les journaux généralistes Le Soir et La Libre affirment porter une attention à la représentation des femmes. Les partis politiques n'évoquent pas cette question. Ces postures se reflètent sans ambiguïté dans la fréquence relative des référents de sexe féminin évoqués par Axelle (47%) et Les Grenades (45%). Les médias RTBF (19% de femmes évoquées), La Libre (15%) et Le Soir (12%) sont dans une fourchette identique aux partis Ecolo (15%) et MR (13%), alors que le PS se distingue nettement par une évocation de 95% de personnes de genre mixte ou indéterminé, ce qui s'explique par le genre « programmatique » (niveau abstrait et général) vs « journalistique » (dimension factuelle et narrativisée) du texte analysé. Si l'on compare les fréquences relatives de femmes vs hommes évoqués, seuls les journaux La Libre et Le Soir évoquent davantage d'hommes que de femmes (avec des écarts de 8% et 2% respectivement).

Tableau 4. Fréquence relative des référents personnels mentionnés par sexe (féminin, masculin, mixte/indéterminé) ; n = 2383

Sources	Mixte/ indéter.	Sexe féminin	Sexe masculin	Total
Les Grenades	48%	45%	8%	100%
Axelle	49%	47%	4%	100%
RTBF	65%	19%	16%	100%
La Libre	62%	15%	23%	100%
Ecolo	73%	15%	12%	100%
MR	75%	13%	12%	100%
Le Soir	74%	12%	14%	100%
PS	95%	4%	1%	100%
Total général	64%	24%	12%	100%

La suite de l'étude se concentre sur les différentes techniques permettant de désigner des femmes ou des (groupes de) personnes mixtes/indéterminées quant au genre. Les données pertinentes excluent les noms et pronoms masculins référant à des hommes et les formulations passives, avec pour conséquence de limiter la suite de l'analyse à 2106 expressions nominales.

4.2. Désignation des femmes

Dans le corpus, 564 expressions nominales désignent des femmes ou des groupes de femmes. Dans 94% des cas (531 occurrences), il s'agit de noms communs (294), de noms propres (171) ou de pronoms féminins (66). Plus rarement, une femme ou un groupe de femmes peuvent être désignés par un nom/pronom épïcène¹⁸ (22 cas, ex. 12), une expression invariable (9 cas, ex. 13), un nom collectif (1 cas) ou un masculin générique (1 seul cas illustré en ex. 8).

12. Pour l'**infectiologue** à l'HUDERF, cette démarche de vaccination doit faire l'objet d'une discussion entre l'adolescent et son médecin. [RTBF]
13. On suit les aventures de Annie, une jeune vingtenaire en surpoids qui jongle avec ses aventures amoureuses et sa vie professionnelle insatisfaisante, tout en naviguant dans le monde en tant que **personne grosse**. [Les Grenades]

La désignation des femmes par des noms féminins peut être considérée comme complètement implantée dans les usages. Parmi les noms utilisés, nous n'avons observé aucun nom masculin précédé d'un déterminant féminin, mais uniquement des noms féminisés (*la députée*, *la chancelière*, *instructrice de plongée*, *apprentie guerrière*, etc.) et un cas de nom épïcène suivi du mot *femme* pour désambiguïser le genre (*les journalistes femmes*).

4.3. Désignation de groupes mixtes ou de personnes au genre indéterminé

Dans le corpus, 1532 occurrences désignent des groupes mixtes ou des personnes dont le sexe est indéterminé dans le contexte. Une seule occurrence réfère à une personne non binaire par le biais d'un néologisme intégrant le féminin et le masculin¹⁹ (ex. 14) :

14. Adapté de la saga littéraire de l'**auteurice belge Cindy Van Wilder**, *Terre de Brume* est un projet colossal et une première en Belgique. [RTBF]

Les 1531 occurrences restantes d'expressions nominales référant à des personnes ou groupes mixtes/indéterminés se distribuent entre cinq techniques (Tableau 5).

Tableau 5. Fréquence et fréquence relative des techniques rédactionnelles utilisées pour désigner des groupes mixtes ou indéterminés quant au genre, et effet interprétatif possible.

Technique rédactionnelle	Occurrences	Pourcentage	Effet
Masculin générique	478	31%	invisibilisation
Nom collectif	381	25%	neutralisation
Épïcène (nom, pronom)	334	22%	neutralisation
Nom non variable en genre	252	16%	neutralisation
Doublet (complet ou abrégé)	86	6%	visibilisation

¹⁸ Lorsqu'un nom épïcène est précédé d'un déterminant féminin (*la juge*), il est annoté comme un nom féminin. Il est annoté comme épïcène si le déterminant est absent ou ne porte marque de marque du genre (*chaque*).

¹⁹ Cindy Van Wilder est présentée tantôt comme une autrice, tantôt comme une auteurice (sur son site web personnel, où le pronom *iel* est utilisé : <https://cindyvanwilder.com/> consulté le 13/04/2022).

Total général	1531	100%
---------------	------	------

La technique rédactionnelle qui permet de visibiliser le genre féminin à côté du genre masculin, à savoir les doublets complets (38 occurrences) ou abrégés (48 occurrences), est rarement utilisée. C'est le masculin générique qui domine (31%), alors que cette technique produit un risque d'invisibilisation des femmes. En effet, le contexte ne permet pas toujours de déterminer si le groupe auquel on réfère est exclusivement composé d'hommes ou est composé de femmes et d'hommes et on sait que l'utilisation du genre grammatical masculin favorise une représentation mentale d'acteurs masculins (Gygax, Gabriel & Zufferey 2019). C'est en particulier le cas pour des fonctions ou professions encore largement masculines et qu'il est important de montrer comme accessibles aux femmes (Chatard-Pannetier, Guimont & Martinet 2005), comme aux 15 et 16 :

15. Pour que **les experts**, les associations et les autorités publiques s'engagent dans une grande action d'éducation. [MR]
16. On entend d'ailleurs **des professeurs de gestion** dire en cours **aux futurs chefs d'entreprise** que le travail au noir est incontournable s'ils veulent éviter la faillite. [La Libre]

Les doublets abrégés sont, dans 46 cas sur 48, formés à l'aide du point médian (les barres obliques sont utilisées pour les 2 autres cas) et, pour 8 d'entre eux, le doublet donne lieu à une succession de mots avec points médians en lien avec l'accord d'un déterminant ou d'un adjectif (ex. 17). Au pluriel (42 cas), on trouve 5 cas où le point médian est répété devant la marque du pluriel (ex. 18). Enfin, le corpus présente un cas qu'on peut considérer comme une hypercorrection en termes de féminisation, avec le nom non variable *individu* graphié avec un point média (ex. 19).

17. La part de **patient·es atteint·es** du Covid-19 [Axelle]
18. Les **auteur·e·s** de la résolution demandent que de tels foyers mères-enfants soient prévus pour de futurs projets, comme la prison de Haren. [Ecolo]
19. La personne grosse est souvent décrite comme **un.e individu.e** qui passe son temps à s'empiffrer, et qui souffre d'un manque d'estime de soi criant. [Les Grenades]

Le corpus compte 38 doublets complets de noms (30) ou de pronoms (8). L'ordre alphabétique est respecté dans 27/38 cas (*des opposantes et opposants* ; *des travailleurs et travailleuses*). Dans la majorité des cas (29/38), le déterminant n'est pas répété devant le deuxième nom coordonné (*les Bruxelloises et Bruxellois*), ce qu'on peut considérer comme une tendance d'usage qui s'écarte de la norme grammaticale (*les acteurs et les actrices, les femmes et les hommes*).

Les techniques qui permettent de neutraliser la référence au genre sont majoritaires puisque, additionnées, elles couvrent 63% des cas : les noms collectifs (381) sont limités à la désignation de groupes de personnes. Parmi les noms collectifs, les suivants totalisent plus de 10 occurrences dans le corpus : *gouvernement, population, Parlement, autorités, MR* [parti politique], *famille, société, groupe, personnel, partenaire (social), parti et public*. D'autre part, les noms (295) et pronoms (39) épiciques ou les noms non variables en genre (252) permettent indifféremment de référer à un individu (au singulier) ou à un groupe (au pluriel). Parmi les noms non variables en genre, les trois utilisés le plus fréquemment sont *personne, victime et parent*²⁰.

Globalement, pour désigner des groupes mixtes ou dont le genre n'est pas spécifié, les techniques qui permettent de neutraliser le genre sont majoritaires (63%) devant le masculin générique (31%) et les doublets (6%). Mais ces moyennes varient fortement selon les sources.

4.3. Choix des techniques en fonction des sources

Lorsqu'il s'agit de désigner des personnes dont le genre est indéterminé ou des groupes mixtes, on observe des disparités importantes et significatives (Tableau 6) qui reflètent les positions adoptées par les sources relativement à l'écriture inclusive.

²⁰ Le corpus fait apparaître 9 occurrences de *cas* ou *cas-contact*, en lien avec le thème de la pandémie de covid. Cet exemple montre que ces expressions désignent parfois des personnes par métaphore ou par métonymie (*voix, fortune*).

Deux techniques sont particulièrement représentatives de ces divergences. Le masculin à valeur générique est sur-employé dans les publications du Soir, du PS et La Libre (de 62,3 à 44,5%). Par ailleurs, ces trois sources sont les seules à ne pas employer les doublets (0,5 à 0%). À l'inverse, les trois sources les plus favorables à l'inclusivité, Axelle, Les Grenades et Ecolo, utilisent des doublets (entre 20,7% et 7%) qui permettent de visibiliser les femmes à côté des hommes et font un emploi réduit du masculin générique (entre 6,2 et 27,8%). Le cas du MR est intéressant : ce parti s'affiche en défaveur de l'écriture inclusive, au prétexte que c'est un « gadget » et que la lutte contre les inégalités doit passer par des mesures réelles, et cependant les articles publiés sur son site font relativement peu usage du masculin générique (24,4%), recourent à quelques doublets complets (4,3%) et usent de techniques de neutralisation du genre (au total 71,3%). Le profil rédactionnel de la RTFB est très proche. À l'inverse, le PS est un parti qu'il s'affiche plutôt en faveur de l'écriture inclusive, mais qui l'applique peu sur son site web (47,7% de masculins génériques, 0,9% de doublets et 51,4% pour les trois techniques neutralisantes confondues).

Tableau 6. Fréquence et fréquence relative des techniques pour désigner les personnes mixtes/indéterminées en genre, par source du corpus. Les sources utilisent des techniques significativement différentes les unes des autres ($p < 0,001$).

	Invisibilisation	Neutralisation du genre			Visibilisation	Total
	Masculin générique	Nom collectif	Épicène	Nom non variable	Doublet	
Les Grenades	11 (6,2%)	50 (28,2%)	22 (12,4%)	71 (40,1%)	23 (13%)	177 (100%)
Axelle	12 (7,1%)	36 (21,3%)	54 (32%)	32 (18,9%)	35 (20,7%)	169 (100%)
MR	51 (24,4%)	79 (37,8%)	42 (20,1%)	28 (13,4%)	9 (4,3%)	209 (100%)
PS	53 (47,7%)	37 (33,3%)	4 (3,6%)	16 (14,4%)	1 (0,9%)	111 (100%)
Ecolo	63 (27,8%)	67 (29,5%)	46 (20,3%)	35 (15,4%)	16 (7%)	227 (100%)
RTBF	63 (29%)	40 (18,4%)	89 (41%)	24 (11,1%)	1 (0,5%)	217 (100%)
La Libre	93 (44,5%)	36 (17,2%)	42 (20,1%)	38 (18,2%)	0 (0%)	209 (100%)
Le Soir	132 (62,3%)	36 (17%)	35 (16,5%)	8 (3,8%)	1 (0,5%)	212 (100%)
Total	478 (31,2%)	381 (24,9%)	334 (21,8%)	252 (16,5%)	86 (5,6%)	1531 (100%)

On peut donc conclure de cette analyse que les doublets, en particulier avec le point médian (utilisés uniquement par Axelle, Les Grenade et Ecolo) sont un marqueur d'une forme de militantisme en faveur de l'écriture inclusive, dont l'usage reste relativement limité. La diffusion des doublets complets est plus large, y compris dans des sources qui se présentent comme défavorables à l'écriture inclusive comme le MR. Certaines formulations doubles semblent à ce titre entrées dans le langage courant (*toutes et tous, citoyennes et citoyens, filles et garçons*). Les trois techniques qui permettent de neutraliser le genre des référents (noms collectifs, noms épicènes ou noms non variables) sont utilisées davantage là où le masculin générique est évité.

5. CONCLUSION

Près de quarante années après les premières interventions politiques en vue de rendre la communication moins discriminante pour les femmes, cette étude sur corpus vise à rendre compte de la façon dont les différentes techniques de rédaction inclusive sont mises en œuvre dans des textes de presse et de partis politique en Belgique francophone. Le volet lexical de la féminisation a été bien étudié et a montré comment les nouvelles formes féminines se sont diffusées en francophonie. Le volet syntaxique, en lien avec les règles d'accord, a suscité moins d'études sur corpus, mais montre que l'accord de proximité n'est privilégié que dans certaines configurations ou

cas particuliers (un déterminant précédant un nom féminin coordonné à un nom masculin). Le volet sémantique a fait l'objet de nombreuses études, y compris dans le domaine de la psycholinguistique, et le biais interprétatif associé à l'emploi du masculin à valeur générique a été largement documenté. Notre étude s'intéresse à une dimension que l'on pourrait qualifier de textuelle : elle vise à montrer quelles techniques de rédaction inclusive, parmi 8 techniques recensées, sont privilégiées.

Les sources représentées dans le corpus comprennent des textes de presse publiés par deux médias généralistes et deux médias féministes et des textes publiés par trois partis politiques plus ou moins favorables à l'écriture inclusive. La première divergence nette s'observe dans la proportion de femmes évoquées dans ces publications : elle varie de 45-47% dans les médias féministes à 12-19% dans les autres médias. Seule la RTBF, dans ses publications généralistes, évoquent plus de femmes (19%) que d'hommes (16%). Parmi les partis politiques, le PS se distingue par une référence massive à des personnes de genre indéterminé (95%), ce qui s'explique par le fait que le texte analysé relève du genre du programme politique et pas d'un genre journalistique.

Lorsqu'il s'agit de désigner des femmes à l'aide d'expressions nominales, l'ensemble des sources utilisent des noms féminins de manière quasi systématique (94% des occurrences), les autres occurrences étant représentées par des noms épïcènes (*les journalistes*) ou non variable en genre (*une personne grosse*). On peut donc conclure que la féminisation des noms désignant les femmes est aujourd'hui réalisée. Lorsqu'il s'agit de désigner des groupes mixtes ou des personnes dont le genre n'est pas déterminé, les pratiques divergent de manière marquée et significative. Le masculin générique (31% en moyenne) est utilisé davantage par les médias écrits généralistes (44,5 à 62,3%) qui se montrent modérément en faveur de l'écriture inclusive et sont soumis à des contraintes de brièveté et de clarté, de même que par le PS (47,7%). Lorsque le masculin générique est moins utilisé, il est souvent compensé par des expressions qui neutralisent le genre – noms collectifs, noms épïcènes et noms non variables en genre, qui additionnés représentent 63,2% des emplois. Enfin, les techniques de visibilité des femmes que sont les doublets complets ou abrégés restent plutôt rares (5,6%). Les doublets abrégés (avec point médian) sont utilisés uniquement par des sources en faveur d'une utilisation militante de l'écriture inclusive (Axelle, Les Grenade et Ecolo), alors que les doublets complets sont utilisés même dans des sources défavorables à l'écriture inclusive (comme le MR).

Notre étude offre une photographie des usages en français en Belgique pour l'année 2021. Ces usages sont encore mouvants et les normes qui les régissent sont en train d'être élaborées. Il sera donc intéressant d'observer l'évolution de ces usages. Pour les sources défavorables à l'écriture inclusive mais sensibles à la cause des femmes, on s'attend à ce que les techniques qui neutralisent la référence au genre puissent progresser par rapport au masculin à valeur générique. Pour ce qui est des doublets complets et abrégés, il sera intéressant d'observer si leur usage se stabilise dans le temps, s'il progresse ou s'il régresse.

Références

- ABEILLÉ, A., AN, A., & SHIRAÏSHI, A. (2018). « L'accord de proximité du déterminant en français », *Discours. Revue de linguistique, psycholinguistique et informatique* 22. <https://doi.org/10.4000/discours.9542>
- ARBOUR, M.-È., DE NAYVES, H. de, & ROYER, A. (2014). « Féminisation linguistique : Étude comparative de l'implantation de variantes féminines marquées au Canada et en Europe », *Langage et société* 148(2), 31-51.
- BECQUER, A., CERQUIGLINI, B., CHOLEWKA, N., COUTIER, M., FRÉCHER, J., & MATHIEU, M.-J. (1999), « Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions », *La documentation française*.
- BENZITOUN, C., SIMON, A. C., & GYGAX, P. (2020), « Écriture inclusive : Un premier bilan de la controverse », *The Conversation*. <http://theconversation.com/ecriture-inclusive-un-premier-bilan-de-la-controverse-147630>

- BRAUER, M., & LANDRY, M. (2008), « Un ministre peut-il tomber enceinte ? L’impact du générique masculin sur les représentations mentales », *L’Année psychologique* 108(2), 243-272.
- BURNETT, H., & BONAMI, O. (2019), “Linguistic prescription, ideological structure, and the actuation of linguistic changes : Grammatical gender in French parliamentary debates”, *Language in Society* 48(1), 65-93.
- CHANCELLERIE FÉDÉRALE. (2000), « Guide de formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs de la Confédération », Berne, Suisse.
- CHAROLLES, M. (2002), *La référence et les expressions référentielles en français*, Paris : Ophrys.
- CHATARD-PANNETIER, A., GUIMONT, S., & MARTINOT, D. (2005), « Impact de la féminisation lexicale des professions sur l’auto-efficacité des élèves : Une remise en cause de l’universalisme masculin ? », *L’Année psychologique* 105(2), 249-272.
- CONSEIL DE LA LANGUE ET DES POLITIQUES LINGUISTIQUES. (2022), Arrêtés d’exécution du décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles.
- DISTER, A. (2004), « La féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre en Belgique francophone. État des lieux dans un corpus de presse », *JADT 2004 : 7es Journées internationales d’Analyse statistique des Données Textuelles*.
- DISTER, A. (2017), « De l’ambassadrice à la youtubeuse : Ce que disent les dictionnaires de référence sur le féminin des noms d’agents », *Revue de Sémantique et Pragmatique* 41-42, 41-58.
- ELMIGER, D. (2021a), « Guides de langue non sexiste / inclusive (2.0) » [Computer software]. Université de Genève: Département de langue et littérature allemandes. <https://airtable.com/shrLfUavJqISnRPEf>
- ELMIGER, D. (2021b), « Toutes pour une, une pour toutes ? Ou : que faire du masculin à valeur générique ? », *GLAD! Revue sur le langage, le genre, les sexualités* 11.
- EVAIN, A. (2008), « Histoire d’autrice, de l’époque latine à nous jours », *Séméion, Travaux de sémiologie* 6.
- FUJIMURA, I. (2005), « La féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001) », *Mots. Les langages du politique* 78, 37-52.
- FUJIMURA, I. (2018), « L’énigme de l’ordre des mots : « femme + noms d’humains », *Linx* 76, 85-114.
- GREVISSE, M., & GOOSSE, A. (2016), *Le bon usage* (16e éd.), Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- GYGAX, P., GABRIEL, U., LÉVY, A., POOL, E., GRIVEL, M., & PEDRAZZINI, E. (2012), “The masculine form and its competing interpretations in French : When linking grammatically masculine role names to female referents is difficult”, *Journal of Cognitive Psychology*, 24(4), 395-408.
- GYGAX, P., GABRIEL, U., SARRASIN, O., OAKHILL, J., & GARNHAM, A. (2008), “Generically intended, but specifically interpreted : When beauticians, musicians, and mechanics are all men”, *Language and Cognitive Processes* 23(3), 464-485.
- GYGAX, P., GABRIEL, U., & ZUFFEREY, S. (2019), « Le masculin et ses multiples sens : Un problème pour notre cerveau... et notre société », *Savoirs en Prisme*, 10 [en ligne].
- GYGAX, P., & GESTO, N. (2007), « Lourdeur de texte et féminisation », *L’Année psychologique* 107, 233-250.

- LECOLLE, M. (2016), « Noms collectifs humains : Nomination et prédication », *Argumentation et Analyse du Discours*, 17, Article 17.
- MICHEL, L. (2016), *La relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française : Approches sémantiques*, Thèse de doctorat, Université de Dijon.
- MOREAU, M.-L., & DISTER, A. (2014), « Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre » (3e édition), Service de la Langue française [1^e édition en 1994].
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. (2018), L'accord de l'adjectif se rapportant à un doublet. *Banque de dépannage linguistique*. [en ligne]
- Paveau, M.-A. & Rosier, L. (2008), *La langue française. Passions et polémiques*, Paris, Vuibert.
- SCHNEDECKER, C. (2018), « Le nom d'homme est-il un nom général ? », *Linx* 76, 23-56.
- VAN RAEMDONCK, D. (2019), « L'inclusif, entre accord et désaccord ou jusqu'à ce que la proximité nous sépare », *Le discours et la langue* 11(1), 75-95.
- VIENNOT, É. (2017), *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française* (2e édition), Donnemarie-Montilly, iXe.